

Le « retour au pays ». L'exemple d'une migration de populations retraitées en région lyonnaise (1880-1914)

Bruno DUMONS - Gilles POLLET

Bruno DUMONS
Centre Pierre Léon

Gilles POLLET
Institut d'études politiques, Grenoble

*O*n a presque toujours une petite préférence pour son pays natal, ensuite on y a quelquefois des parents, des amis, sa famille ou un petit lopin de terre qui prend de la valeur lorsqu'une industrie se crée ou prend de l'extension, ce qui fait que l'on caresse l'espoir d'y aller passer ses vieux jours. (*Le Réveil des Verriers*, 29 octobre 1893).

Ainsi s'exprime à la fin du XIXe siècle, un représentant des verriers carmausins stigmatisant l'attachement à la terre d'origine et la volonté, quasi générale, du retour au pays au moment de la vieillesse. Pourtant ce dessein ne serait-il pas un mythe, un vœu pieux bien éloigné de la réalité ? Pour le monde ouvrier, la retraite reste en effet souvent un eldorado inaccessible. Deux décennies plus tard, les principaux représentants du mouvement ouvrier ne parlent-ils pas d'« escroquerie » et de « retraite pour les morts » en s'opposant à la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes qui vient d'instituer une retraite obligatoire pour les ouvriers et paysans à partir de 65 ans¹ ?

En effet, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, le retraité reste avant tout un ancien fonctionnaire, civil ou militaire².

Après une longue vie de travail, il doit réorganiser son existence en dehors de l'atelier ou du bureau, rompant avec son ancien « corps » professionnel. Le « retour au pays » ne devient-il pas alors pour lui une solution envisageable et appréciée ? Et quelle influence ce « retour » peut-il bien avoir sur sa propre existence ainsi que sur la morphologie sociale des localités concernées et de la société française ? Une analyse quantitative minutieuse à travers les listes électorales de la région centre-est, recoupant d'autres sources quelquefois plus qualitatives, ainsi que le suivi longitudinal d'une cohorte de retraités de l'administration municipale lyonnaise, nous fournissent quelques éléments de réponse et d'appréciation du phénomène.

UN PREMIER APERÇU DU PHÉNOMÈNE DE « RETOUR AU PAYS »

En tentant de délimiter les contours du groupe des retraités sur un espace géographique pré-défini, nous avons relevé la proportion de retraités inscrits sur les listes électorales des différents départements de la région Centre-est. Ces comptages nous ont fourni une indication du poids représenté par le groupe des « retraités », de ses implantations avant la Grande Guerre et quelquefois même de ses migrations³.

Ainsi, nous pouvons affirmer qu'avec le passage à la retraite se développe la pratique du « retour à la terre » qu'encouragent Méline et les agrariens français de *La Réforme Sociale*⁴. Ceci est d'ailleurs en fait repérable dès le milieu du XIXe siècle avec les premiers pensionnés civils. Tel est le cas de ce facteur rural de Neufchâteau dans les Vosges qui retourne en 1865, le lendemain de sa mise à la retraite, dans son village natal où il a obtenu une commission de débitants de tabacs⁵. Dans notre étude des listes électorales, nous avons pu repérer ce phénomène de retour au pays d'origine parmi les départements franc-comtois (Doubs et Jura), où

l'exode rural a orienté ses émigrants vers les carrières de la « fonction publique »⁶. Notre hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée par l'observation d'Abel Chatelain. Ce dernier précise comment des migrations viagères ont atténué la chute démographique d'un village du Valromey comme Belmont :

*« Plusieurs migrants viagers installés à Belmont sont originaires du haut Valromey. Parmi les migrants viagers se trouvaient cinq retraités des transports, quatre de l'armée, deux des postes, etc... »*⁷.

Ces migrations viagères, complexes et difficiles à observer, ont été étudiées par ce géographe qui souligne le gain en personnes âgées de plus de 45 ans dans plusieurs départements autour de Lyon : Ain, Jura, Saône-et-Loire, Ardèche⁸. En revanche, les départements du Massif Central (Haute-Loire) connaissent surtout la migration définitive pendant la vie de travail. C'est précisément ce que nous avons pu observer dans notre analyse des retraités-électeurs⁹. Outre le repeuplement des villages par ces migrants âgés, qui ne fait qu'accentuer le vieillissement de la population rurale, les communes concernées tirent souvent avantage de ce retour dans leur économie. En effet, les migrants viagers peuvent redonner de la valeur aux terres du village en rénovant la maison familiale ou en offrant des prix élevés pour l'acquisition de certains domaines. Tel est le cas de ces « Américains » dotés de confortables retraites, de retour dans le Queyras après s'être fait construire de véritables « petits châteaux »¹⁰. D'autre part, l'exemple corse reste emblématique de cette pratique migratoire. En effet, ce département détient l'une des plus fortes concentrations de retraités en France, ceci en raison d'un attrait généralisé de la population de l'île pour les métiers de l'administration civile et militaire qui offrent notamment des pensions de retraite¹¹. Ainsi en 1914, un observateur avisé de la mentalité corse, l'imprimeur-éditeur Albert Quantin rapporte, non sans humour et à la suite d'une enquête comman-

ditée par Clemenceau, les propos suivants :

« L'idée de la retraite obsède le Corse dès sa jeunesse; elle le pousse vers l'enseignement secondaire et lui fait, dit-on, préparer son baccalauréat en gardant les chèvres. Celui qui ne peut y parvenir s'engage à 18 ans et se rengage. Il va aux colonies où le temps compte double. A la sortie du régiment, il bénéficie des concessions algériennes libéralement accordées aux sous-officiers. Il y passe le séjour obligatoire et revient après les avoir louées avantageusement. Avec sa pension de retraite, dont la moyenne dépasse 900 francs pour les sous-officiers et 1 100 francs pour les adjudants, il dispose d'argent liquide, il est riche »¹².

Ce cas n'est pas unique car, toujours selon le même auteur, le gouvernement paierait environ 4 000 pensions à des Corses habitant l'île :

« De petites communes reçoivent 50 000 francs et plus de mandats pour leurs retraités, la plupart dans la force de l'âge. Il est des retraites opulentes, au maximum de 6 000 francs des pensions civiles. Les porteurs sont des demi-dieux, considérés avec admiration. En Corse, on dit : Retraité, « pensionnata », comme en France on dit : Millionnaire, avec une nuance dans le ton ! »¹³.

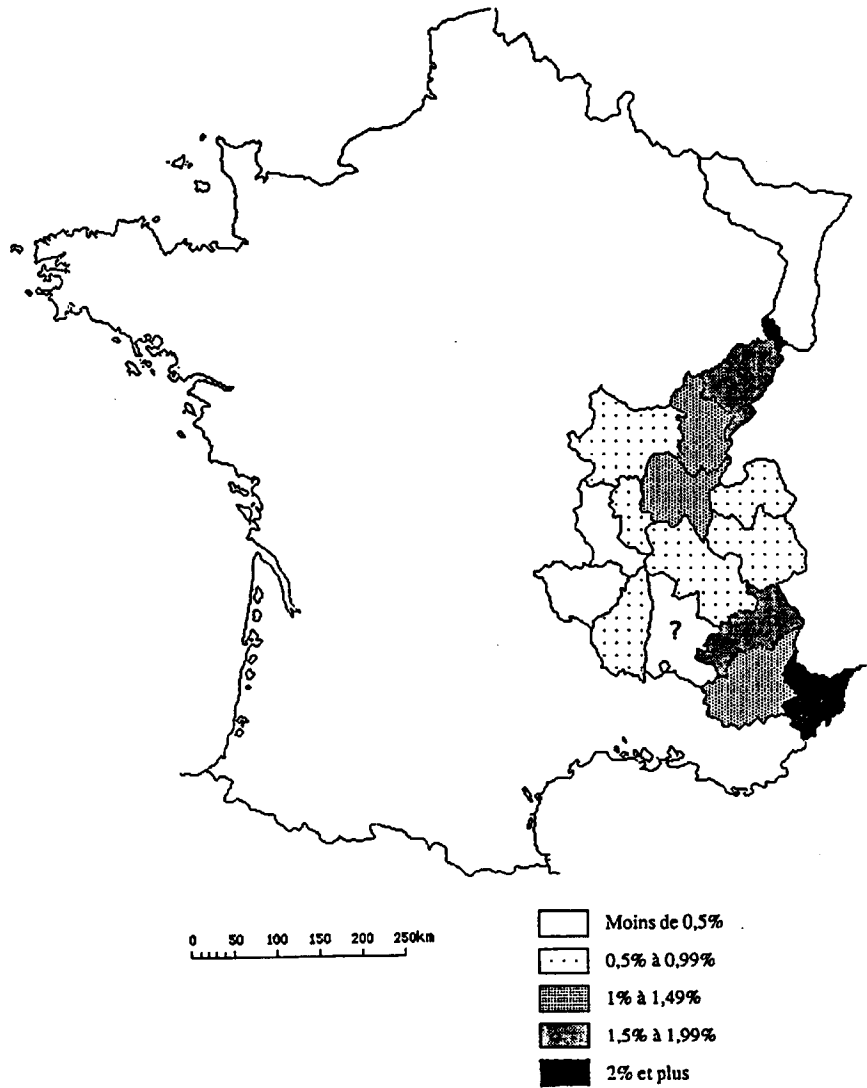
La présence si nombreuse des retraités dans l'île de beauté les a même amenés à fonder à Bastia une *Association Générale des Petits Retraités* ayant pour but d'obtenir une augmentation de 20 % des pensions de moins de 2 000 francs. Quoiqu'il en soit, la plupart ont pratiqué la migration viagère à l'exemple de cet employé de la mairie centrale de Lyon qui a rejoint son village natal dès sa prise de retraite et y réside jusqu'à son décès¹⁴.

Mais à côté du « pays réel », on découvre aussi un « pays rêvé et mythique » attirant les retraités. Les Alpes méridionales accueillent par exemple beaucoup de nouveaux arrivants d'âge mûr. Certains complètent leurs pensions par de petites activités rémunéra-

trices, d'autres vivent modestement de leur retraite dans des villages très reculés grâce aux 12 000 bureaux de poste répartis sur le territoire¹⁵. Ainsi, certaines petites villes ont été sauvées de la dépopulation grâce à l'arrivée de nombreux retraités. Raoul Blanchard, professeur de géographie à la Faculté de Grenoble, remarque en 1945 que des cités comme Nyons (3 400 habitants) et Digne (7 300 âmes) ne perdent pas leur population entre 1881 et 1936 alors que les activités industrielles végètent; le premier élément marquant de ce maintien démographique restant l'afflux de retraités¹⁶. La douceur des hivers, le passage de la voie ferrée et de la route Napoléon sont autant de facteurs déterminants pour l'implantation des pensionnés. Grâce à ces derniers, la croissance urbaine est également une réalité à Nice et sur la Côte d'Azur. La cité niçoise fait plus que doubler sa population depuis le dernier tiers du XIXe siècle, atteignant 142 000 habitants en 1911. De même, Menton passe de 9 000 à 18 000 habitants. Oisifs, touristes et retraités donnent à la Riviera de la Belle Epoque son allure de « guirlande urbaine »¹⁷.

En définitif, ce retour des retraités au village s'effectue dans la mesure de l'importance des voies de communication (routes et voies ferrées), de la proximité des services administratifs (postes, caisses d'épargne...) et du caractère agréable de la région (climat, paysage...). Pour cela, les petites villes et les chefs-lieux de cantons présentent de nombreux avantages. Ainsi, plus de 3 % de retraités dans le corps électoral ont été comptabilisés dans des petites cités cantonales comme Annot (3,45 % — Basses-Alpes), Guillestre et Savines (5,85 % et 3,14 % — Hautes-Alpes), Les Vans (3,97 % — Ardèche), Clerval et Morteau (3,79 % et 3,58 % — Doubs), Clelles (4,98 % — Isère), Poligny (3,43 % — Jura), Aiguebelle (4,45 % — Savoie) et Frangy (4,64 % — Haute-Savoie)¹⁸. Il ne faudrait pas non plus oublier toutes ces préfectures et sous-préfectures qui attirent des retraités venant grossir le nombre de ceux qui ont

Figure 1 : Les retraités dans la région Centre-Est à la veille de 1914 (en % du corps électoral)



exercé leur carrière sur place. Citons à titre d'exemple Gex (1,39 % de retraités dans le corps électoral), Bourg-en-Bresse (2,91 %), Barcelonnette (3,94 %), Digne (3,09 %), Briançon (4,18 %), Nice (3,01 %), Aubenas (2,14 %), Besançon (2,44 %), Pontarlier (2,60 %), Grenoble (2,18 %), Dôle (2,43 %), Lons le Saunier (2,90 %), Mâcon (2,34 %) et Annecy (3,95 %)¹⁹.

Toutes ces migrations viagères à l'heure de la retraite, qui se sont développées en partie grâce à l'amélioration des routes²⁰, ont donc constitué un apport démographique non négligeable pour certaines régions et localités en stagnation voire en déclin. Sont-elles une particularité du retraité ? Il semble que ces pratiques, accentuées par les avantages qu'offre une pension de retraite conséquente, soient également répandues parmi les migrants du XIXe siècle²¹. De tels flux migratoires, qui caractérisent notamment les échanges entre les villes et la campagne, se remarquent singulièrement à la fin du siècle dernier dans la classe ouvrière française aux origines paysannes²². Tel est le cas des verriers carmausins, cités plus haut, qui restent fortement attachés à leur terre d'origine.

Le monde ouvrier aspire donc lui aussi à une vie paisible de petit propriétaire sur son sol natal. Vivre sa vieillesse au pays en échappant à la grisaille de la cité ouvrière constitue l'espoir de nombreux travailleurs des villes industrielles. Toutefois la retraite à elle seule ne suffit pas à réaliser ce rêve. Bien souvent, une pratique patronale de l'habitat a favorisé l'enracinement du vieil ouvrier retraité près des hauts-fourneaux ou des terils. Ainsi, à Roche-la-Molière dans la Loire, ce sont 17 anciens mineurs qui se déclarent retraités sur les listes électorales de 1914. Ils sont neuf en 1911 près des mines de Sain Bel (Rhône), et dans la Saône-et-Loire de 1912, on en a dénombré 348 au Creusot (3 % des inscrits), 82 à Blanzy (5,9 %) et 161 à Saint-Vallier (8,22 %). Malgré cela, l'idéal du retour à la terre reste très vivace dans l'univers cul-

turel du Français âgé. La prise de retraite fournit souvent l'occasion propice d'accomplir ce retour longtemps espéré. D'ailleurs grâce aux données des listes électorales, nous avons pu établir que, de manière globale, deux retraités sur trois (63,7 %) résident dans des communes de moins de 5 000 habitants, un taux quelque peu supérieur à celui de l'échelle nationale²³. Le retraité de la Belle Epoque est donc essentiellement un personnage de la France rurale et des petites bourgades provinciales.

De manière plus générale, le retraité inscrit sur les listes électorales à la veille de la Grande Guerre s'apparente à un ancien fonctionnaire de l'administration civile et militaire. L'accès au « fonctionariat » ayant souvent entraîné une migration vers la ville, le passage à la retraite peut produire ce phénomène de retour au pays que nous avons tenté de caractériser. Mais lorsque sa vie de travail s'achève, le pensionné semble rester souvent sur place en particulier dans le cas où il habite une petite localité comme pour l'ex-instituteur, cantonnier, garde-forestier ou douanier. Par contre, quand il le peut, il a tendance à fuir les grands centres urbains et industriels (Lyon, Saint-Etienne, Montbéliard, Vienne, Annonay, Roanne, Chambéry, Cluses, etc.), pour s'installer dans — ou près — des villages et des bourgs dont il est originaire. Il tend cependant à privilégier les communes proches de la route et du rail ainsi que les chefs-lieux de canton, les cités d'arrondissement et les préfectures où les divers services administratifs sont plus étoffés.

Le retraité de 1914 s'enracine dans une France de petites villes encore majoritaires parmi le paysage urbain. Avec lui persistent toujours des modèles traditionnels au sein desquels la terre reste un référent culturel important. Il participe de ce fait au développement de la mythologie ruraliste de la Troisième République. D'autre part, le retraité contribue à faire revivre certaines régions et localités de province menacées par le dépeuplement. Il y joue le rôle d'un intermé-

diaire culturel en « important » des pratiques propres à la vie urbaine : électricité, mode vestimentaire, goût des fleurs aux abords des demeures, nouvelles idées politiques avec l'accès aux responsabilités municipales de maire, de conseiller ou de secrétaire de mairie, proximité plus grande avec les différents services administratifs et capacité à les « gérer » d'une manière rationnelle, etc. Sans toutefois rompre avec la culture rurale de son pays d'origine, il possède une expérience reconnue par ses pairs grâce à la réussite « sociale » qu'il semble souvent incarner. Ainsi, le retraité migrant prend part à la profonde transformation des campagnes françaises et des petites villes de province. C'est d'ailleurs ce qui a incité la géographie sociale à s'emparer de l'étude des migrations des personnes âgées à l'heure de la retraite²⁴.

■

UNE CONFIRMATION DU PHÉNOMÈNE À TRAVERS L'EXEMPLE DES RETRAITÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE LYONNAISE

L'étude des retraités de l'administration municipale lyonnaise entre 1880 et 1914 nous fournit d'autres éléments d'appréciation du phénomène migratoire étudié, confirmant ainsi nos premières analyses²⁵.

Malgré un immobilisme résidentiel assez marqué, près d'un tiers (31,3 %) des « pensionnés » changent de domicile après avoir pris leur retraite. Ils vont quelquefois s'établir définitivement loin de leurs anciens lieux de travail et de résidence. A l'inverse du département du Rhône, qui constitue plutôt une « terre d'accueil » pour des « Lyonnais d'adoption »²⁶, l'Ain, l'Isère ainsi que d'autres départements de la région Centre-est mettent en évidence ce processus de retour au pays.

Dans l'Ain, 72 % (18 cas sur 25 recensés) des retraités municipaux qui élisent domicile dans ce département en sont originaires. Lorsque l'on confronte les lieux de naissance et de résidence des retraités, il apparaît nettement qu'un retour au pays s'effectue au

moment de la prise de retraite. On note même dans onze cas, soit 44 % du total, un retour à la commune de naissance. Pourtant tous ces pensionnés ont vécu pendant plus de vingt ou trente années dans l'agglomération lyonnaise. Les liens avec la communauté d'origine semblent donc encore très forts et bon nombre de retraités ont certainement continué d'entretenir des relations avec leurs familles et amis restés dans l'Ain, et cela pendant toute leur vie de travail.

Ainsi, ce brigadier de l'octroi, né à Loyes d'un père menuisier, rejoint-il son village natal après avoir passé 24 années dans l'administration municipale lyonnaise. En 1905, après plus de quatorze ans de vie de retraite, il décèdera dans cette même commune à l'âge de 67 ans²⁷. Un autre brigadier de première classe connaît sensiblement le même itinéraire le conduisant à résider puis mourir, après 24 ans de retraite, dans la commune de Lhuis qui l'avait vu naître²⁸. Son frère, maréchal-ferrant, et son cousin cultivateur, tous deux domiciliés à Lhuis et témoins à son décès, démontrent l'existence d'une cellule familiale soudée.

Comme pour le Rhône, les communes de l'Ain choisies par les retraités sont de taille très modeste. En 1901, la moyenne des habitants par localité de retour et d'implantation est de 1 202 personnes et treize communes sur vingt-deux comptent moins de 1 000 habitants. Cela peut s'expliquer quand il s'agit d'un retour au « pays réel ». Mais dans les autres cas, il semble bien s'agir d'un choix délibéré pour une France provinciale, rurale et même paysanne qui peut être perçue comme un gage et un espoir de tranquillité, mais aussi comme un retour aux sources marquant la recherche d'une économie d'auto-consommation traditionnelle. Là encore, les motivations et les stratégies individuelles sont multiples et difficiles à appréhender.

Néanmoins, parmi les employés les plus modestes, le retour à la terre semble bien être une solution envisagée pour vivre moins

difficilement sa retraite. En 1901, cet ancien garde au parc de la Tête d'Or, né à Saint-Etienne dans la Loire, est obligé de quitter le chalet des gardes qu'il occupait avec sa femme et d'autres familles d'employés. Il choisit alors le petit village de Thil (241 habitants en 1901) pour vivre ses dix années de retraite. Son salaire de 2 400 francs annuels et ses vingt ans de services administratifs lui fournissent une faible pension de 1 001 francs. Ses voisins témoignant lors de son décès et pour l'acte de non-séparation sont tous des cultivateurs. Lui-même sera d'ailleurs déclaré comme cultivateur lors de son décès²⁹. Entre sa naissance paysanne et son « retour à la terre », sa vie d'employé municipal n'aura été finalement qu'une parenthèse d'autant moins difficile à assumer qu'il occupait, au parc de la Tête d'Or, un poste le rapprochant des activités rurales et agricoles qu'il avait momentanément quitté.

Son itinéraire, qui n'est pas original, n'a strictement rien à voir avec celui de l'architecte en chef de la ville de Lyon également domicilié et décédé dans l'Ain. Avec une retraite confortable de 2 307 francs et un patrimoine appréciable de plus de 125 000 francs d'actifs de succession, il réside 25 quai Tilsitt à Lyon (2ème) mais possède également un petit château sur la commune de Belmont. C'est là qu'il meurt, en 1882, à l'âge de 68 ans. Les témoins au décès sont des voisins cultivateurs alors que pour la « non-séparation », sa veuve fait appel aux collègues et amis de travail de son défunt mari, deux architectes et un employé de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon, tous domiciliés dans le quartier d'Ainay³⁰. Entre ces deux itinéraires extrêmes apparaissent tous les cas de figure possibles. Ils sont fonction de multiples paramètres et notamment de l'aisance ou de la précarité de condition de vie du retraité, et donc de ses origines sociales, mais aussi du jeu complexe des lignées, des parentèles, des amitiés, des destins et finalement des choix personnels et des stratégies individuelles. Un département étu-

dié réunit d'ailleurs plusieurs des trajectoires que nous venons d'évoquer. Il s'agit de l'Isère qui offre une remarquable synthèse des migrations que nous avons pu mettre en évidence dans le Rhône et dans l'Ain.

Sept retraités s'étant établis dans l'Isère y étaient nés, alors que les neuf autres, dont trois Lyonnais, étaient originaires d'autres départements français. Ainsi, l'Isère apparaît bien à la fois comme une terre d'accueil pour des retraités lyonnais d'adoption et des « déracinés », et comme une région favorisant le retour au pays de ses enfants. Ce dernier se fait pourtant rarement dans la localité d'origine (deux cas seulement), mais le plus souvent dans les proches environs et dans des communes sensiblement identiques, en taille et en localisation, à celles quittées pendant la jeunesse. Là encore, si les conditions de migration et d'installation divergent fortement d'un individu à l'autre, l'attrait des petites communes rurales semble toujours aussi fort³¹. Mais qu'est-ce qui peut bien pousser un ancien garde du parc de la Tête d'Or et un ex-brigadier d'octroi à venir s'installer aux Roches de Condrieu ? L'un est natif de la Haute-Marne, l'autre de la Côte-d'Or. Tous deux se sont mariés à Lyon (5ème et 3ème arrondissements) et sont d'anciens militaires reconvertis pour treize années dans l'administration municipale. Leurs femmes auraient-elles des attaches dans la région ? Les documents que nous avons à notre disposition ne nous ont malheureusement pas permis de répondre à cette question. En tout cas, avec une très faible retraite de 269 francs pour le premier, et une plus honorable de 849 francs pour le second, auxquelles il faut ajouter leurs retraites militaires (autour de 700 à 800 francs pour chacun), ils auront vécu respectivement cinq et quatorze ans de vie de retraite dans cette petite localité iséroise. Mais bien des zones d'ombre persistent quand on s'attache à percevoir et à comprendre les motivations réelles des migrations de retraite³².

Pour le reste des départements dans lesquels on n'a retrouvé le plus souvent qu'un ou deux retraités de notre corpus, deux grands types de migrations, recoupant également de multiples motivations, peuvent être dégagés.

Tout d'abord, apparaît un nombre important de « retour au pays » (six cas sur dix) même lorsque le département d'origine se trouve relativement éloigné de la métropole rhôdanienne. Deux ardéchois, un jurassien, deux personnes originaires de la Saône-et-Loire, d'autres de la Haute-Loire, de la Marne, des Pyrénées Orientales et enfin de la Corse illustrent ce type de migration. Tous sans exception sont de modestes retraités dont les salaires et les statuts les situaient dans le bas de la hiérarchie administrative municipale.

Pierre V., originaire de Piedicorte-di-Gaggio en Corse, retourne dans son village natal après que son emploi ait été supprimé et qu'il ait fait valoir ses droits à la retraite. N'ayant travaillé que onze ans et dix jours, il perçoit une faible pension de 397 francs qui lui permet difficilement d'échapper à la misère. Cela ne l'empêche pourtant pas de regagner l'île de Beauté, où il meurt onze ans plus tard, venant ainsi grossir les rangs de la « filière corse » des pensionnés de l'administration civile et militaire³³.

Mais le retour peut également être lié à l'origine géographique de l'épouse. Un vérificateur de l'octroi, né dans l'Ain, mais dont la femme est savoyarde, et qui s'est marié à Yenne, réside et meurt dans cette même localité l'année où il fait valoir ses droits à la pension³⁴. Sa résidence secondaire est-elle devenue principale au moment de la prise de retraite ? Son appartement à Lyon était en tout cas loué, alors qu'il se trouve être propriétaire en Savoie.

Le phénomène du « pays rêvé » se trouve également bien mis en évidence. En effet, le deuxième grand groupe de migrants présente des individus qui, après la retraite, décident de s'installer dans un département dont

ni eux, ni leurs épouses, ne sont originaires. Souvent, là encore, le site et le climat agréable attirent les retraités vers les lieux de villégiature et de tourisme. Il en est ainsi pour un ancien chef de division de la préfecture du Rhône d'origine italienne qui élit domicile à Cannes alors qu'un modeste Lyonnais, ex-receveur de l'octroi, s'installe à Miramas dans les bouches-du-Rhône³⁵. Dans d'autres cas, les retraités paraissent rechercher, en fonction de leurs finances, un climat et un environnement proches de ceux qu'ils ont connu dans leur jeunesse. L'Hérault attire ainsi un ex-vérificateur de l'octroi originaire du Gard et qui se fixe à Montpellier³⁶. Des départements souvent attractifs comme la Savoie, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or ou encore les Hautes-Alpes, recrutent parmi les pensionnés nés à Lyon et dans les départements voisins (Ain, Loire et Haute-Loire); ces derniers étant également soumis au pôle d'attraction de la capitale³⁷.

Très peu mobiles géographiquement pendant leur activité, les retraités de l'administration municipale lyonnaise finissent, pour la plupart, par s'implanter définitivement dans la ville où ils ont fait carrière. Là, ils constituent une minorité qui vient se fondre dans l'immensité du peuple urbain. Pourtant, on peut également noter un nombre non négligeable de migrations d'après-retraite aux motivations complexes et variées. Elles mettent en évidence un processus d'attraction-répulsion inhérent à la capitale des Gaules. Surtout, elles décrivent des schémas migratoires similaires et complémentaires de ceux déjà analysés, grâce aux listes électorales, dans notre géographie générale des retraités de la région Centre-est. C'est bien la France profonde et paysanne des petites communes rurales et des bourgades provinciales que nos pensionnés-migrants semblent venir peupler et parfois même repeupler. Combinées aux zones de villégiatures, ces localités dessinent la géographie d'une France quelquefois âgée (mais pas toujours), souvent « rentière », soucieuse

semble-t-il de reconstruire et de retrouver des cellules et des rapports traditionnels où perce la nostalgie d'une sociabilité villageoise quelque peu mythique; son immobilisme apparent peut alors représenter sa plus grande « modernité », semblant ainsi répondre à une dynamique ruraliste déjà bien présente sous la Troisième République, notamment dans l'univers radical mais également dans certaines familles de la droite traditionnelle. Le retraité français, en particulier celui qui est implanté, ou réimplanté, en zone rurale, ne deviendrait-il pas ainsi un des éléments modérateurs et stabilisateurs d'une société en proie, à la veille de 1914, à des crises et des convulsions internes d'une extraordinaire intensité ? Éléments du changement social, les retraités, et particulièrement les adeptes du « retour au pays », démontrent qu'à côté des grands mouvements sociaux se développent des phénomènes, peut-être moins visibles et moins conflictuels, mais qui affectent profondément le tissu social et finalement la société elle-même.

NOTES

1 - Henri HATZFELD, *Du paupérisme à la Sécurité Sociale*, Paris, Colin, 1971, 371 p.

Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *Retraite et retraités (fin XIXe-début XXe siècles)*, tome 1 : *Les retraites en France de 1880 à 1914. La naissance d'une politique sociale*, 7 volumes, thèse de doctorat Université Lumière Lyon 2, Centre Pierre Léon, 1990, 1 598 p.

2 - Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *Retraite et retraités (fin XIXe-début XXe siècles)*, tome 2 : *Les retraités sous la IIIème République. Lyon et sa région (1880-1914). Population, modes de vie et comportements*, 2 volumes, Thèse de Doctorat, Université Lumière Lyon 2, Centre Pierre Léon, 1990, 442 p.

3 - *Ibidem*.

Nous avons relevé la proportion de personnes dénommées comme «retraité» sur les listes électorales des différentes communes concernées. Malgré certaines limites évidentes des listes électorales et la non-inscription comme «retraité» notamment pour des individus percevant de très faibles pensions ou exerçant une autre activité professionnelle après la prise de retraite, etc), nous formulons l'hypothèse suivante : le fait même d'être inscrit comme «retraité» sur des documents officiels comme les listes électorales, permet de cerner au mieux des personnes vivant de leur pension et menant une «vie de retraité» (ou la percevant comme telle). Ainsi, un retraité mentionné sur les listes électorales évoquerait bien un homme bénéficiant d'une retraite «décente», réelle et viable, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ou alors adhérent à ce modèle, et non une personne «sans profession», qu'il soit proche ou non du rentier du XIXe siècle. Grâce aux listes électorales, nous avons donc pu appréhender une population de «véritables retraités», tout en sachant que nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les bénéficiaires de pensions de vieillesse.

4 - Jules MELINE, *Le retour à la terre*, Paris, Hachette, 1906, 320 p. et Compte-rendu général de la réunion annuelle, 3-9 juin 1909 : «Le destin des campagnes», *La Réforme Sociale*, 1er et 16 juillet 1909.

5 - Henri J. FAVIER, «Sur un facteur rural vosgien au XIXe siècle», *Revue d'Histoire Economique et sociale*, 1977, n° 3 et 4. pp. 541-555,

6 - Archives Départementales du Doubs (A.D.), M 79 à 83. A.D. du Jura, M 1912 à 1919. C'est notamment le cas des douaniers et dans une moindre mesure des cheminots.

7 - Abel CHATELAIN, «Un type de migration temporaire actuelle, la migration viagère», *Annales E.S.C.*, octobre/décembre 1947, pp. 413-414.

8 - Abel CHATELAIN, «Une source nouvelle sur les migrations intérieures françaises : le fichier électoral», *Annales E.S.C.*, avril-juin 1956, pp. 210-211.

9 - La Haute-Loire, terre d'exode par excellence, voit ses enfants émigrer vers les activités industrielles de la région, comme à Saint-Etienne où 9 % des habitants sont originaires de ce département en 1911. Or, ces métiers de l'industrie ne fournissent pas souvent l'avantage d'une pension conséquente en fin de carrière et des stratégies d'implantation ouvrière ont été développées par le patronat local. Par conséquent, les «retours au pays» sont limités et, de plus, certains de ces «migrants voyageurs» ne semblent pas être dénommés «retraités» sur les listes électorales de leur département d'origine.

10 - Abbé MARGOT-DUCLOS, «L'émigration des Hauts-Alpins en France et à l'étranger», *La Réforme Sociale*, 1er décembre 1905, pp. 77-773.

11 - Abel CHATELAIN, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, 2 volumes, Lille, P.U.L., 1976, pp. 979-988.

12 - Albert QUANTIN, *La Corse*, Paris, Perrin, 1914, pp. 286-287.

13 - *Ibid.*, p. 287.

14 - A.D. du Rhône, Série O, Liasse 908, Dossier Pierre V.

15 - Cependant, 24 000 communes en sont dépourvues. La présence du bureau de poste est souvent déterminante dans le choix d'installation du retraité achevant sa migration viagère et qui perçoit sa pension par mandat postal.

16 - Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales*, tome IV, *Les Préalpes françaises du Sud*, vol. II, Paris/Grenoble, Arthaud, 1945, pp. 795 et 797.

17 - Jean-Marie MAYEUR, *Histoire du peuple français*, tome V, *Cent ans d'esprit républicain*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1967, p. 56.

18 - A.D. des Alpes de Haute-Provence, 3 M 110-111.

A.D. des Hautes-Alpes, 3 M 135 à 156.

A.D. de l'Ardèche, 2 M 40 à 60.

A.D. du Doubs, M 79 à 83.

A.D. de l'Isère, 5 M 2 à 10.

A.D. du Jura, M 1912 à 1919.

A.D. de Savoie, M 1 à 62 et M 83 à 87.

A.D. de Haute-Savoie, 3 M 9-10 t 14 à 54.

19 - *Ibid.*

A.D. de l'Ain, Série M non classée.

A.D. des Alpes-Maritimes, 3 M 14.954 à 15.217.

A.D. de Saône-et-Loire, M 637 à 641.

- 20 - Justinien GODARD, *La Haute-Savoie sous la IIème République. Histoire économique, sociale et politique. 1875-1940*, Lille/Seysse, Atelier de reproduction des thèses, Champ Vallon, 1983, 1, p. 675. Bernard AMOURETTI, *Les hommes et la route au XIXe siècle : de Briançon à Bourg d'Oisans*, Aix-en-Provence, Edisud, 1984, 240 p.
- 21 - *Histoire de la population française*, tome 3, de 1789 à 1914, Paris, P.U.F., 1988, p. 189.
- 22 - Yves Lequin (dir.), *Histoire des Français. XIXe-XXe siècles*, tome 2, *La Société*, Paris, Colin, 1983, pp. 349 et suivantes.
- 23 - *Résultats Statistiques du Recensement Général de la Population. 1911*, tome 1, première partie, Paris, Imprimerie Nationale, 1913, p. 34.
- 24 - Abel CHATELAIN, «Un type de migration temporaire...», *art. cit.*, p. 416.
- 25 - A.D. du Rhône, Série O, Administration et comptabilité communale, Personnel, Pensions de retraite de l'administration municipale, Liasses 894 à 903 et 972 à 983 (Octroi, 904 à 922 et 946 à 960 (employés de l'administration municipale et réversibilités). Dossiers de retraite de l'administration municipale et de l'octroi de la ville de Lyon établis entre 1875 et 1918. Notre fichier comprend 798 personnes dont 462 (58 %) avec des dossiers de réversibilité, et 136 étant des individus morts en activité.
- 26 - Le plus grand nombre de retraités décédés à l'extérieur de Lyon se trouve dans le département du Rhône, avec 55 individus représentant 45,5 % du total des migrants : Bruno DUMONS et Gilles POLLET, *Retraite et retraités...*, tome 2, *op. cit.*, pp. 182-185.
- 27 - A.D. du Rhône (A.D.R.), Série O, Liasse n° 895 (Octroi).
- 28 - A.D.R., Série O, Liasse n° 950 (réversibilité Octroi).
- 29 - A.D.R., Série O, Liasse n° 912.
- 30 - A.D.R., Série O, Liasse n° 956, Déclaration de succession n° 172 du 9 décembre 1886, Enregistrement Belley.
- 31 - La moyenne d'habitants des communes de l'Isère où migrent les retraités est de 1 523 : *Annuaire des paroisses et communes de France, Isère*, Paris, C.N.R.S., 1983, 715 p.
- 32 - A.D.R., Série O, Liasses n° 905 et 954.
- 33 - A.D.R., Série O, Liasse n° 908.
- 34 - A.D.R., Série O, Liasses n° 915 et 902 (Octroi), Déclaration de succession du 7 octobre 1910 n° 131, Quittance n° 46, Bureau de Yenne.
- 35 - A.D.R., Série O, Liasses n° 922 et 972 (Octroi).
- 36 - A.D.R., Série O, Liasses n° 897 (Octroi) et 950.
- 37 - A.D.R., Série O, Liasses n° 956n 897 (Octroi), 915, 902 (Octroi), 918, 904, 976, 951, 958 et 976 (Octroi).